DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de CERTINES

PLAN LOCAL D'URBANISME

EMPLACEMENTS RESERVES
6

Vu pour rester annexé à la délibération
du 29 avril 2025
Le maire,
Denis Tavel

Approuvé le 12 juillet 2010
Modification simplifiée n°1 le 12 décembre 2012
Mise en compatibilité le 4 avril 2014
Modification n°1 le 11 février 2016
Modification simplifiée n°2 le 24 juillet 2017
Modification n°2 le 19 décembre 2019
Modification simplifiée n°3 le 24 février 2022

Révisé le

Agnès Dally-Martin - *Etudes d'Urbanisme*
30 chemin du Gaillot, Le Mollard 01160 St-Martin-du-Mont
04-74-35-54-35 / adallymartin@gmail.com

géonomie
Etudes - Environnement - Urbanisme

Article L151-41 du code de l'urbanisme

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

5°…

6° …

Ils créent un "droit de délaissement" pour le propriétaire qui peut mettre en demeure la collectivité d'acquérir l'emprise foncière concernée par le projet ainsi annoncé.

Après analyse et bilan des emplacements réservés du PLU de 2010, modifiés au fil des évolutions du PLU, et pour répondre au parti d'urbanisme, le PLU de 2025 prévoit 5 emplacements réservés :

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Aménagement du carrefour des chemins des Peupliers et des Lauriers (pans coupés)	Commune	284 m2
2	Aménagement du carrefour des Aubépines (1 pan coupé)	Commune	66 m2
3	Aménagement d'un cheminement piéton sur la parcelle 311 (lien entre la Route du Quart d'Avard et le Chemin des Aubépines)	Commune	503 m2
4	Création d'un pan coupé Route de la Mairie	Commune	37 m2
5	Création d'un cheminement modes doux le long de la RD 1075	Commune	960 m2